



┌ CFVU DU 09.12.2022 ┐

PARTIE – INFORMATIONS ET ECHANGES

03/ Bilan alternance (S. Soulez)

03.01 – Bilan alternance

Direction de la formation

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>



STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT POUR LES FORMATIONS EN ALTERNANCE

Vendredi 9 décembre 2022

Le développement de l'alternance : un axe stratégique de l'Université Lumière Lyon 2

- **Pour les étudiants** : une demande sociale croissante (comme moyen de financer les études en se formant sur le terrain et sans avoir à passer par des « petits boulots », souvent mal payés et en horaires décalés) ;
 - **Pour les entreprises** : une réponse pertinente (et à coûts modérés) aux besoins de former et d'attirer de nouvelles compétences ;
 - **Pour l'Université** : un moyen d'améliorer l'insertion professionnelle et une source non négligeable de nouvelles ressources propres.
- **un cadre gagnant/gagnant/gagnant entre ces trois acteurs**

Les objectifs de la stratégie de l'établissement pour l'alternance

Proposer un cadre propice au développement de l'alternance :

- Développer la qualité de service du **CFA Lyon 2** ;
- Mettre en place **des mécanismes incitatifs** au développement de l'alternance, notamment dans les formations existantes ;

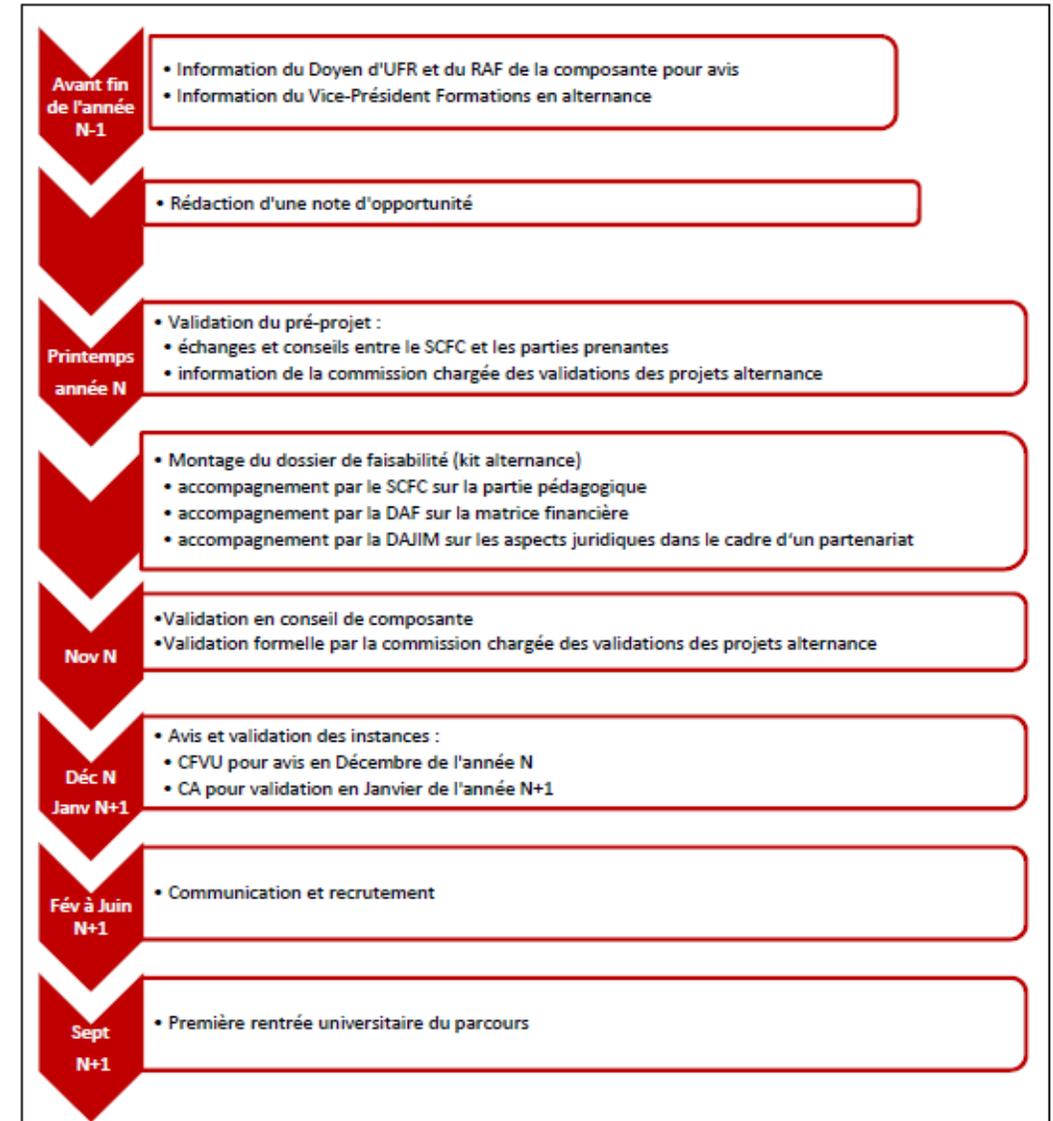
Homogénéiser les pratiques pour un service rendu aux étudiants de qualité et un cadre de travail équitable pour tous les personnels de l'établissement :

- La **fixation de normes** sur les principaux paramètres affectant les charges directes des diplômés ;
 - Une **marge de liberté intra-composante** dans la fixation de ces paramètres.
- éviter les injustices trop flagrantes entre collègues et un service rendu aux étudiants trop différencié pour les diplômés en alternance.

La gouvernance de l'alternance à l'Université Lumière Lyon 2

- **La gouvernance centrale** : commission validation des projets alternance + validation en instances (CFVU + CA) ;
 - **La gouvernance intermédiaire** : le COPIL alternance ;
 - **La gouvernance en composante** : la stratégie en termes d'alternance validée en conseil de composante.
- **COPIL alternance** : élaboration des politiques dans le domaines de la formation en alternance, en lien avec la stratégie de l'établissement + permettre des échanges avec des représentants de toutes les composantes.

Circuit de validation des projets de formations en alternance



Le cadrage pour les Licences Professionnelles en alternance

Principes généraux :

- **Principe 1** : une obligation d'autofinancement pour les parcours 100% alternance est instituée, c'est-à-dire que les recettes générées doivent couvrir *a minima* les charges directes de personnel et de fonctionnement ainsi que le taux de couverture des charges indirectes ;
- **Principe 2** : les formations mixtes sont dotées par l'établissement au prorata du nombre de FA et de FI ;
- **Principe 3** : un parcours ne pourra pas ouvrir à l'alternance en-dessous de 6 contrats.

Modèle économique :

- Des normes de bonnes pratiques pour tous les paramètres influençant **les charges directes** ;
- Un taux de couverture **des charges indirectes** ;
- Des **excédents mobilisables** calculés par parcours.